

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Pascal Asselin**

<https://www.cadre21.org/membres/30ceb011252643d92641f835>

Date d'obtention : 2022-04-29 16:13:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les rôles et responsabilités de chacun. Agir et intervenir de façon rapide et efficace. Prise en charge des individus afin de limiter la propagation des images.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation vient de m'outiller, de m'offrir une structure étape par étape afin d'intervenir correctement et efficacement auprès des étudiants. En suivant les étapes de la trousse il sera plus facile d'impliquer les bons intervenants surtout le côté légal.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire particulièrement attention à ne jamais consulter les photos ou vidéos. D'être rassurant avec la victime et surtout agir vite pour empêcher la diffusion des photos.